



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 124920

Texte de la question

M. Daniel Boisserie attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation de nombreux anciens militaires au regard de leurs droits à la retraite. Souvent engagés jeunes dans l'armée française, ils ont pu accéder à des emplois réservés dans l'administration à l'issue d'une période de service parfois majorée. Aujourd'hui, ils présentent des durées de cotisation supérieures à ce qui est exigé par la loi actuelle, mais ne peuvent pas faire valoir leurs droits à la retraite en raison du report de l'âge légal de départ. En parallèle, la crise économique actuelle accentue le chômage de masse, notamment pour les jeunes générations qui accèdent de plus en plus difficilement à leur premier emploi. Il lui demande donc dans quelle mesure des cessations, même progressives, d'activité pourraient être accordées à ces personnes afin de libérer les postes qu'ils occupent en faveur de demandeurs d'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124920

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2011, page 13254

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)